



BAINS DES PÂQUIS

QUAI DU MONT-BLANC

Ville de Genève

BAINS DES PÂQUIS

QUAI DU MONT-BLANC

Ville de Genève
Département municipal de l'aménagement
des constructions et de la voirie

PRÉFACES



Un singulier vaisseau

Au début des années 80, qui aurait pu imaginer que les Genevois s'opposent à la démolition du béton décati des vieux bains des Pâquis, construits en 1932 pour une conception morale et hygiéniste de la baignade et régis par une stricte séparation des sexes ? Après avoir étudié un projet de bains neufs trop ambitieux en 1983, puis un projet de restauration en 1985, lui-même trop coûteux, la Ville de Genève avait opté pour un projet mesuré répondant à la demande sociale hédoniste du jour (des corps bronzés en liberté...).

Après la votation communale référendaire du 25 septembre 1988, il fallut se rendre à l'évidence : en dix ans, la demande sociale avait changé. La séparation hommes-femmes avait cessé d'être la règle désuète d'une société pudibonde, pour devenir la garantie appréciée d'une liberté d'action reposante. Le dédale discret des cabines et de la buvette n'était plus un « petit monde » oublié et vieillissant, mais un lieu unique alliant les plaisirs paysagers de la rade à une ambiance jeune et conviviale. Les terrasses de béton dégradées sur lesquelles plongeaient les vues du prestigieux quai Wilson étaient devenues un patrimoine architectural exceptionnel, l'un des rares témoignages tardifs de la tradition

4

suisse des bains lacustres. Ironie du temps qui passe : l'évolution des mentalités avait révélé la tendresse réelle des Genevois pour un élément architectural profondément ancré dans le quotidien des habitants.

Dans ce contexte particulier, où l'heure du dialogue et de la concertation n'avait pas encore sonné, il était sans doute juste et nécessaire que la population de la cité puisse exprimer son point de vue.

Il eût été totalement illogique de ne pas associer davantage au projet de restauration les associations des quartiers qui s'étaient mobilisées pour la sauvegarde de ce patrimoine

Prenant au mot les auteurs de cette réflexion sur les bains des Pâquis, la Ville de Genève leur a ainsi offert de prendre une responsabilité durable dans l'animation et la rénovation du vieil édifice. Grâce à la confiance du Conseil municipal et à la compétence de l'Association des usagers des bains des Pâquis, ce défi a produit une remarquable réussite. Aujourd'hui ouverts toute l'année, les bains ont connu avant et pendant le chantier une affluence qui ne s'est jamais démentie. Au jour de l'inauguration, il reste à souhaiter « bon vent » à ce singulier vaisseau de béton rénové, qui a conquis son droit à une présence éminente au cœur de la rade de Genève.

Jacqueline BURNAND

Conseillère administrative déléguée au
Département municipal de l'aménagement,
des constructions et de la voirie

Point de vue

Si, en 1983, le premier et très ambitieux projet de démolition-reconstruction des bains des Pâquis avait été accepté, il ne resterait sans doute aucune trace visible de ce patrimoine.

La notion de patrimoine contemporain n'existait pas à cette époque, dans l'esprit des Genevois; les hésitations et les études successives ont été propices à la réflexion.

Ce temps d'incubation a favorisé la prise de conscience des usagers qui ont tout mis en œuvre pour la sauvegarde des bains.

Moins aptes aux changements et plus lents à réagir, administration et pouvoir politique ont attendu le verdict des urnes pour se rallier à un projet de sauvegarde.

Cette rénovation marque un tournant; c'est en effet la première fois à Genève qu'un bâtiment d'architecture contemporaine, rationnel et modeste, mais offrant une grande qualité d'usage est restauré.

La maturité dont ont fait preuve les Genevois lors de cette votation est réjouissante pour l'avenir de l'architecture moderne souvent tant critiquée.

N'est-ce pas aussi la valeur d'usage que ces Genevois ont voulu conserver en votant le maintien de la salle de l'Alhambra?

Michel RUFFIEUX

Architecte
Directeur de l'aménagement
et des constructions

SOMMAIRE

ASSOCIATION AUBP

Le sauvetage des bains des Pâquis	9
Association des usagers des bains des Pâquis	

HISTOIRE

La double vie des bains des Pâquis, le lieu et ceux qui le vivent	21
Armand Brulhart	

« RESTAURATION »

Du bon usage des ressources matérielles et humaines	33
Marcellin Barthassat	
Claude Butty	
Gabriele Curonici	
Jacques Menoud	

Nénuphar entre 1930 et 2050	38
Jean-Pierre Cêtre	

Vers la reconnaissance du patrimoine architectural contemporain	41
Martine Koelliker	

Dragage des fonds lacustres, 2500 m ³ de vase recyclés	44
Patrick Durand	

Les données techniques, les plans	45
---	----

RÉFÉRENCES

Sources, bibliographie et crédits photographiques	53
---	----

REMERCIEMENTS

Index des noms des mandataires et des entreprises	55
---	----



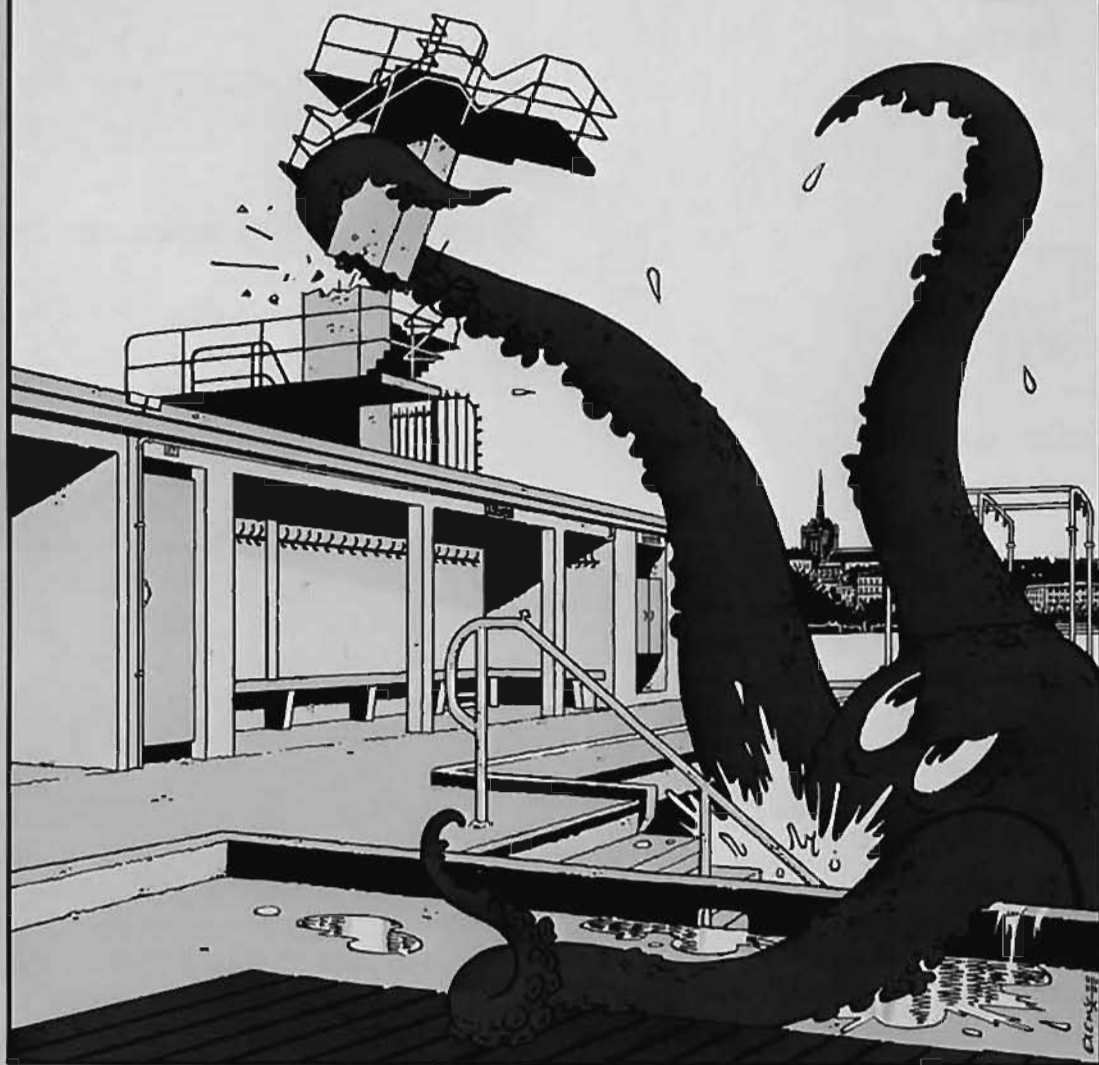
Le sauvetage des bains des Pâquis

Les bains des Pâquis ont refait peau neuve. L'opération a réussi car, à quelques modifications près, ils sont comme avant : simples, clairs, presque méditerranéens. Le jeu d'ombres et de lumières rythme toujours les enfilades de cabines tandis que la résonance des vagues s'échappe d'entre les dalles. La magie des lieux continue à exercer son emprise sur les baigneurs sans qu'ils ne réalisent véritablement tout ce qui s'est passé pour parvenir à ce résultat.

Ces trois années de chantiers hivernaux nous ont fait craindre parfois que le génie des lieux n'aille chercher refuge ailleurs. Que dalle : à chaque ouverture de saison, il était toujours là, fidèle au poste. Ainsi, au printemps 1993, la zone polo a grand ouvert son portail à tous les usagers, mettant à leur disposition quatre vestiaires aménagés de sanitaires, avec douches tempérées. La Société de sauvetage a installé son quartier général dans les locaux situés à l'angle sud-est des bains. Grâce à cette situation privilégiée de vigie face à l'entrée de la petite rade, ses membres peuvent désormais scruter l'horizon depuis le pas de leur porte.

La nouvelle perspective s'ouvrant de la plage jusqu'au pied du plongeur des dix mètres a changé la vie des bains. Par cet accès, les baigneurs retrou-

NON À LA DESTRUCTION DES BAINS DES PÂQUIS



vent enfin le frisson du grand saut. Ainsi le vénérable plongeur, réduit pendant plus de quinze ans au seul statut d'emblème, faute de profondeur à ses pieds, a bien échappé à l'étreinte fatale de la pieuvre géante.

Les usagers découvrent au printemps 1994 le vaste espace couvert ponctué de piliers, situé devant les bassins intérieurs. Pour les vétérans, ce sont de très anciens souvenirs qui remontent à la surface, puisque cet espace existait à l'origine de la construction. Libérée des locaux et des cloisonnements, cette place agréablement ombragée offre de nouvelles possibilités aux usagers : on y accroche des hamacs au cœur de l'été, on s'y réfugie lorsque tombent les averses et l'on vient se faire du bien en hiver dans la plus belle sauna d'Europe centrale inaugurée à l'automne 1994.

La Rotonde, débarassée de cloisons superflues, retrouve sa transparence d'antan, ce qui permet aux gardiens de promener un regard panoramique sur l'ensemble des installations. Quant à la buvette, agrandie et équipée de neuf, elle peut enfin permettre à ses cuistots de donner la pleine mesure de leur talent et répondre ainsi aux demandes de la clientèle.

Avec l'achèvement en mai 1995 de la troisième étape des travaux, comprenant les zones situées face au quai du Mont-Blanc, le pari gagné : la transition entre les bains d'avant et d'aujourd'hui s'est effectuée en douceur, malgré l'importance du chantier. Les usagers n'ont pas perdu leurs habitudes durant ces trois années décisives. Ils ont assimilé les

changements, étape après étape. L'œil s'est déjà accoutumé aux nouveaux espaces et il a presque oublié la couleur verte qui animait les murs.

Les bains ont gagné en confort et en qualité. Mais ils sont restés fidèles à ce qu'ils ont toujours été. C'est l'heureuse conclusion d'une longue histoire d'amour entre un lieu et ses usagers, une histoire que les architectes et l'ingénieur ont su, dès le début, comprendre et respecter.

Des vagues troublent une croisière de rêve

Alors que tout le monde se félicite aujourd'hui de cette remarquable restauration, il importe tout de même de rappeler que cette opération est due à l'obstination de quelques personnes qui ne voulaient pas voir ce lieu sombrer. Le noyau d'irréductibles baigneurs et d'amoureux des bains fut vite rejoint par d'innombrables sympathisants. Et cette grande vague de fond balaya les sombres desseins qui se profilaient à l'horizon de la petite rade.

Car il était admis dans certains milieux que les bains avaient fait leur temps. Qu'ils ne correspondaient plus au goût du jour et que des bassins artificiels tempérés, des solarium et un grand restaurant seraient plus appropriés au large des quais. De plus, le béton était, semble-t-il, pourri.

Ce dernier argument a surpris plus d'un baigneur. En béton, les bains des Pâquis ? Était-ce donc possible que l'on puisse s'attacher à une construction en béton ? Cela paraissait inconcevable, et pourtant... De ces murs se dégagent des émotions dont la subtilité n'a, a priori, aucun point commun avec ce matériau. Avant d'être appréciés pour leur qualité architecturale, les bains ont surtout été défendus pour ce qu'ils offraient : un rapport d'une simplicité

◀◀ [p. 9] Été 1933, photographie conservée au Centre d'iconographie genevoise

◀ Affiche EXEM, campagne référendaire 25 septembre 1988



► Le pont du Goléron, tel un cordon ombilical, relie les bains à la ville.

▲ Été 1993, photographie conservée au Centre d'iconographie genevoise



extrême à l'eau, des installations fonctionnelles, un prix d'entrée populaire, un espace où les baigneurs des deux sexes peuvent se rencontrer ou s'isoler, selon les envies.

Les bains ont été défendus pour l'atmosphère tout à fait unique qui règne en ces lieux. Elle vous prend dès le pont du Goléron, lorsque les premières odeurs des algues et du grand large vous font quitter la terre ferme. Le passage du Goléron, c'est la promesse du dépaysement, le cordon ombilical qui relie encore la ville aux bains des Pâquis.

Le cordon coupé, restent les bains. A la fois lieu de retraite et d'observation, domaine des rêveurs et des voyageurs, terrain de prédilection des amateurs d'espaces et d'eau. Lieu de rencontres aussi entre les gens du quartier et ceux de l'extérieur, mélange de générations et de couleurs de peau.

Les bains permettent aussi de remonter le temps. Car pour de nombreux Genevois, ils rappellent l'enfance : les premières expériences de baignades, les jeux aquatiques, les vacances passées sur les galets, près du tobogan ou dans le bac à sable, l'odeur de l'eau. L'attachement au lieu, chargé de souvenirs, devient ainsi intime et précieux.

Pour une nouvelle génération d'usagers, plus habituée aux piscines qu'au milieu lacustre, la découverte des bains est associée au spectacle que donna la grande Phanfare des Pâquis en 1983. Nombreux furent les spectateurs qui eurent alors la révélation d'un espace exceptionnel, mis en valeur par les jeux de lumières et de sons. Pour la première fois aussi, les bains étaient ouverts de nuit au public avec, pour cadre, la rade et le jet d'eau illuminés.

Tous ces sentiments expliquent l'attachement quasi viscéral qu'une grande partie de la population porte aux bains. Leur silhouette fait partie du paysage au même titre que de nombreux édifices qui font le bonheur des touristes. Mais pour les Genevois, les bains ont autant valeur de symbole que la cathédrale. La Ville a donc sous-estimé les attaches affectives qui liaient la population aux bains. En voulant les effacer et les remplacer par un objet plus prestigieux, elle n'a pas compris qu'elle se distançait de ses habitants. Que bon nombre de Genevois en avaient assez de cette Genève présomptueuse, assez de voir disparaître leurs références et d'avoir l'impression de devenir étrangers à leur propre cité. La réaction ne s'est pas fait attendre.

Avis de tempête à babord

Les usagers qui entament les premières démarches auprès des autorités ne sont pas écoutés et sont mis devant le fait accompli. On leur fait comprendre que l'état d'avancement du projet ne permet plus d'entrer en matière sur d'autres considérations et qu'ils auraient dû se manifester plus tôt. Par exemple lors



du premier projet déposé en 1967, ou encore en 1980 et 1983, lors de la mise à l'enquête du deuxième projet.

La raison de cette réaction tardive tient principalement au mode d'information des autorités d'alors. Les demandes d'autorisation des précédents projets, parues dans la Feuille d'Avis Officielle, avaient été publiées sous le titre « Réaménagement des bains des Pâquis », alors qu'il s'agissait de faire table rase des installations existantes. La mise à l'enquête d'un troisième projet, en 1987, est cette fois-ci correctement intitulée « Reconstruction des bains ». Cette définition laisse présager que l'affaire est d'importance, et met la puce à l'oreille des baigneurs.

Elle les gratte tellement qu'un petit groupe décide, au printemps 1987, de fonder l'Association d'usagers des bains des Pâquis (AUBP). Elle se manifeste aussitôt en déposant un recours contre ce projet. Parallèlement, l'AUBP intervient auprès du Conseil municipal pour l'inviter à réfléchir sur la qualité des bains existants. Dans la plaquette qu'elle distribue à l'ensemble des élus, l'AUBP expose ses arguments d'ordre émotionnel et esthétique. Mais elle pose surtout la question de l'utilité de dépenser près de dix millions pour un projet qui diminue de moitié les plages et les vestiaires et de deux tiers les surfaces des bassins. Le Conseil municipal ne veut rien entendre, et lors d'une séance assez mémorable, le crédit est voté.

Le SOS est lancé

L'association lance aussitôt un référendum contre cette décision et bénéficie alors d'un formidable élan de sympathie. Le référendum aboutit rapidement avec plus de 9000 signatures. S'engage alors une période d'intense activité pour informer la population.

Aux arguments avancés par les usagers, on leur oppose l'état désastreux des structures en béton. Il est même question de fermer certaines parties des bords et d'interdire des fêtes sur place, tant les risques d'effondrement sont jugés importants.

Alarmés par ces propos, deux membres téméraires du comité partent en exploration sous les bords. Equipés en spéléologues, avec lampes torche et matériel de relevé étanche, ils passeront une semaine dans les eaux glaciales de février à ausculter les quelque 500 piliers et sommiers qui soutiennent l'établissement. Le résultat de cette expédition est surprenant : les dégâts semblent moins importants que ceux annoncés. L'AUBP décide alors de s'entourer d'avis de spécialistes dans le domaine du traitement du béton et un devis estimatif de réparation est étudié.

Pour la première fois, l'Association affirme qu'une restauration des installations est envisageable et qu'elle sera certainement moins coûteuse qu'une démolition-reconstruction. Un groupe d'architectes et un ingénieur apporteront leur contribution en réalisant une étude détaillée sur l'hypothèse d'une restauration.

Ainsi, à quelques mois de la votation communale référendaire, les usagers disposent d'un argument de poids : la restauration des bords des Pâquis coûtera moins de dix millions.

L'opération de sauvetage s'organise

Branle-bas de combat : l'AUBP mobilise toutes les énergies de ses membres. Ils s'improvisent alors publiciste, imprésario, colleur d'affiche, orateur, chargé de presse et... nettoyeur des petits matins, lorsque les derniers fêtards ont quitté les bords. Car



▲ Hiver 1989, avant les travaux

◀ En béton, les bords des Pâquis ?

▼ Ambiance matinale





▲ L'ombre de l'hippodrome plane sur les bains à la veille des votations

► Un regard magique sur la ville

▼ Un lieu ouvert au spectacle, été 1983



durant tout l'été, il y a fête chaque vendredi soir sur la jetée, avec partie musicale, bar, stands d'information. Ailleurs, des expositions sont organisées. D'autres associations et mouvements de quartier soutiennent les bains : l'AMR, le Théâtre du Loup, les habitants de Saint-Gervais. Ils s'investissent à leur manière, provoquant autant de réactions en chaîne qui s'étendent dans les milieux les plus divers, bien au-delà du cercle des Pâquis.

La campagne référendaire a un retentissement extraordinaire qui dépasse toutes les espérances. Son apothéose reste certainement le grand spectacle « Sacrée Foirée », donné sur la jetée des bains, et qui réunit près de 100 figurants. Dans cet opéra balnéaire, au scénario prémonitoire, il est question d'un royaume des bains menacé par un affreux hippodrome. Du haut du phare, Neptune, roi des eaux, exhorte son peuple à la rébellion. Conduites par le preux Roger, les générations du futur humide sacrifient le monstre en peignant sur son corps un immense « non ».

Le week-end suivant, le 25 septembre 1988, ce « non » sera déposé dans les urnes par près de 17 000 citoyens. Soit 72% des votants qui expriment clairement leur volonté de sauver les bains des Pâquis.

Le navire est ramené à bon port

Au lendemain de la votation référendaire, le Conseil administratif fait preuve de bon sens politique en proposant un marché à l'AUBP : « Puisque le vote vous a donné raison, faites-nous un projet de restauration, un projet idéal, pour moins de dix millions. Nous l'accepterons, mais à condition que vous preniez aussi la gestion des bains » L'Exécutif estime, à juste titre, que la conception du projet, les travaux et

la gestion ne peuvent être dissociés. L'AUBP est d'accord, pour autant que la Ville accepte de nommer les architectes et ingénieur de son choix. Car elle ne peut pas envisager la restauration du lieu avec ceux qui ont prétendu, jusqu'alors, qu'une telle opération n'était pas envisageable.

Les conditions étant acceptées de part et d'autre, l'Association relève le défi et se lance dans une nouvelle aventure. Du coup, l'AUBP passe du rang

d'opposant à celui de partenaire. Cette transition exige beaucoup de doigté et de diplomatie, de part et d'autre.

L'AUBP fait ses premières armes en reprenant la gérance de la buvette dès 1989. Elle s'attaque ensuite à la gestion de l'ensemble des installations l'année du 700^e anniversaire de la Confédération, année où la coquille acoustique est venue ouvrir son pavillon face à la jetée des bains.





▲ Printemps 1991, brunch aux bains

► Dernier soleil automnal: le sauna ouvre ses portes

On ne s'improvise pas gestionnaire d'un jour à l'autre. Surtout lorsque cette responsabilité est assumée, bénévolement, en plus des engagements professionnels de chacun. Au début, tout a donc été à apprendre pour la plupart des membres du comité. Contrats de travail, élaboration du budget, contrats d'assurance, planning d'entretien, coordination des travaux, statuts, projets d'animations sont devenus le menu des séances hebdomadaires du comité. Des séances souvent interminables, aux discussions parfois épiques. Mais cette expérience s'avère extrêmement enrichissante. Elle donne au comité l'occasion de pouvoir mener à bien un projet qui lui tient à cœur, celui de faire vivre ce lieu au rythme des saisons.

Les bains des Pâquis sont désormais ouverts toute l'année et proposent des activités variées, adaptées aux températures et à la fréquentation des installations: cours de natation et de plongeon, baptême de plongée, joutes sportives et cours de tai-chi en été; jeu de boule durant l'entre-saison, sauna et massages sportifs pendant la saison hivernale.

Aujourd'hui, les travaux de restauration font désormais partie de l'histoire des bains et sa gestion par l'Association est entrée dans les mœurs locales. Si l'heure est au bilan, il est des plus positifs! Les bains sont plus fréquentés que jamais, passant de 70 000 à plus de 200 000 entrées. Ce succès tient à la qualité du lieu, aux prestations des personnes qui y travaillent et au fait que les bains des Pâquis demeurent un des trop rares endroits à Genève où l'on peut se baigner, siroter un verre à la terrasse ou prendre un sauna sans se ruiner.

Le bilan est également positif, puisque tous les objectifs que l'AUBP s'était fixés pour sauver les bains ont été atteints: restauration exemplaire des installations

pour un coût inférieur à dix millions, établissement ouvert toute l'année, prix d'entrée maintenu à un franc, possibilité de mener les travaux de restauration sur trois ans, accès garanti aux baigneurs et aux promeneurs durant les trois phases de chantier. Cette constatation est assez réconfortante et prouve que l'AUBP a eu raison de se battre pour imposer son point de vue.

Toute cette belle aventure n'aurait cependant pas été possible si le Conseil administratif n'avait eu la clairvoyance de lier intimement projets de restauration et de gestion. Il a trouvé ainsi la clé qui a permis de débloquent une situation délicate, et contribué à la mise en place d'une formule originale de partenariat entre son service d'architecture, les architectes et ingénieur mandatés et les usagers. Ce partenariat a bien fonctionné et satisfait l'ensemble des intervenants. Cette expérience, extraordinaire, a permis à toutes les personnes concernées de près ou de loin par cette restauration d'avoir leur mot à dire sur le déroulement des opérations. Ce qui renforce leur sentiment d'avoir contribué directement au sauvetage des bains des Pâquis, et de s'y sentir encore mieux. L'AUBP souhaite donc de tout cœur que ce type de partenariat puisse se développer en d'autres lieux sensibles de la cité.

Pour le comité de l'AUBP
Jean-Pierre BALMER
Françoise NYDEGGER





La double vie des bains des Pâquis : le lieu et ceux qui le vivent

Ecrire l'histoire des bains des Pâquis, c'est d'abord prendre conscience des lieux, de la nature du site, des installations de bains existant, de leurs qualités et de leurs défauts. C'est ensuite faire prendre conscience au lecteur de la succession du temps, de la différence des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout projet se confrontant nécessairement à des obstacles, à des délais insupportables, à des idées contradictoires, il convient de rappeler ces évidences. Et si tout se passe pour le mieux, sans surprise majeure, sans dépassements financiers, sans retard de chantier, alors ce rappel doit aussi se faire comme une bonne nouvelle. C'est sans doute le cas de cette rénovation tant attendue par l'Association des usagers des bains des Pâquis et par la population genevoise toute entière.

La lecture des documents d'archives, l'examen des plans, la vision des photographies sont trompeurs, d'où la nécessité du commentaire, de la critique et de l'interprétation. Celle-ci aura pour but de dégager ce que l'historien a cru découvrir au cours de son exploration. Il n'a pas à faire une démonstration, mais il doit exposer les pièces qui permettent au plus grand nombre des utilisateurs de s'y recon-

naître. A lui d'éviter la langue de bois pour décrire le projet et la réalisation, jusqu'au moment de sa réhabilitation, un mot que l'on devrait comprendre ici comme une manière de rendre hommage aux qualités de l'architecture des années 30, après que celles-ci aient été jugées sans profondeur. A lui d'arpenter et de raconter pas à pas l'exploration des lieux.

Les bains après plus d'un demi-siècle

Février 1988. La nouvelle de la démolition des bains a franchi le cap de l'opinion publique. Les journaux annoncent un nouveau projet qui a toute chance de satisfaire les Genevois. Quels Genevois? Avant de répondre à cette question, nous étions quelques-uns à ne pas vouloir laisser dire que les bains des années 30 étaient morts. Premier travail: vérifier les informations selon lesquelles le béton était pourri, ou mieux, atteint d'un mal inexorable: *la carbonatation*. Malgré son suffixe, ce mot singulier féminin s'appliquait parfaitement à l'usage des lieux.

La visite des bains, déserts en ce mois de février 1988, nous apporta tout le suc d'une véritable découverte. Bottes de pêcheur, appareils photographiques, plans d'origine des pilotis; là se trouvait le secret de l'exploration. Il fallait identifier chacun des 448 pilotis de béton. Etablir des proportions entre les pilotis en très mauvais, en mauvais état, en parfait état. Le travail n'avait jamais été fait sous cette forme, il devenait une arme tranchante, terriblement efficace à partir du moment où notre diagnostic contredisait radicalement celui de l'ingénieur.

Mais cette visite avait encore une autre vertu, celle de nous convaincre de la justesse, de l'exactitude et de l'intelligence de ces bains. On y sentait un

langage dépouillé de toute parole inutile, une forme de dénuement qui touchait à la poésie et au théâtre. Par dessus le long mur et le long banc qui longeaient la jetée sur son côté sud on avait vu, en passant le pont du goléron, les toitures plates de l'ensemble des constructions, la découpe géométrique des doubles bassins rapprochés et l'arc arrondi qui encerclait le grand fond et sur lequel, figés, nous attendaient des goélands et des mouettes.

Après cinquante mètres, nous arrivions vers le centre de ce long mur. Là, nous retrouvions ce petit édicule vitré que nous connaissions bien, mais dont les rideaux de fer étaient baissés et dont l'horloge, au-dessus du toit, avait disparu. De chaque côté descendait le même escalier de douze marches vers les couloirs de cabines, vers l'esplanade et les portiques. Nous savions que la buvette se trouvait au centre; elle aussi, ses rideaux de fer abaissés.

Le vert jade et délavé des portes des cabines, le gris presque blanc du béton, et la transparence des eaux basses contribuaient à donner au silence une couleur magique. Nous étions là, sans comprendre comment ce spectacle n'avait pas ému les magistrats de la Ville de Genève.

Le lac, la jetée et la rade

Les bains prennent appui sur la jetée des Pâquis, l'un des deux dispositifs qui protègent la rade, construite à l'origine pour abriter les deux ports des Eaux-Vives et des Pâquis, transformée peu à peu dans son pourtour pour accueillir la petite batellerie et les touristes sur ses quais.

◀◀ (page 21) Les bains des Pâquis en janvier 1920-1921, photographié depuis le Goléron. Photographie anonyme, coll. Christophe Blatt

▶ «Panorama de Genève - Pris de la nouvelle jetée», dessiné par Tollin et lithographie par A. S. Martin, coll. part.

Voici comment le grand spécialiste du Lac Léman, François-Alphonse Forel, définissait cette rade à la fin du siècle dernier :

« La rade de Genève commence au banc de Travers, elle est actuellement en majeure partie occupée par le vaste port de 33 hectares de superficie, dont les deux belles jetées transversales ont été construites en 1855. Le courant du Rhône traverse le port. Les jetées sont percées de trois ouvertures ; la bouche principale a 230 m de largeur, les deux petites ouvertures latérales connues sous le nom de golérons n'ont chacune que 4,5 m. »¹ Cette façon sèche et précise de synthétiser un lieu appartient bien à la culture des savants positivistes. Forel n'est pas historien et la date de l'adoption du plan des jetées ne remonte qu'au 27 décembre 1856.² En réalité, la construction de la rade et la formation des deux ports furent une phase particulièrement délicate à l'intérieur du plan général des fortifications, plan dont j'ai exposé ailleurs les enjeux politiques entre les radicaux fazystes progressistes et les démocrates, beaucoup plus conservateurs.³ Léopold

Blotnitzki, nommé ingénieur cantonal en 1854, fut chargé de mettre au point un plan d'exécution des ports et l'ingénieur de la Ville, Alexandre Rochat-Maury, contribua dans un premier temps, à dégager le plan adéquat.⁴ La jetée fut ainsi construite d'après les plans simplifiés de Blotnitzki : la première pierre fut posée en mai 1857, en même temps que celle du brise-lames des Eaux-Vives, et le mois d'octobre, le premier phare, ou plutôt la lanterne s'allumait sur un museau tout neuf.⁵ En coupe, l'ingénieur lui donna une forme spéciale de trapèze, forme généralement adoptée pour les digues maritimes, et, en plan, une forme de bras très fin au coude élargi et dont l'avant-bras était recourbé vers le petit lac. Le travail préalable de l'entrepreneur Henri Santoux avait consisté à établir un pilotage afin de parer à toute déformation ultérieure du perré de la jetée. La vision qu'en donne une lithographie de 1858 ou 1859 permet de voir qu'une seule barrière métallique, côté sud, assurait une certaine sécurité aux promeneurs.⁶ Si la jonction avec le quai n'est pas absolument claire, on distingue néanmoins le petit pont du Goléron, l'élargissement du perré à l'endroit





de la courbure de la jetée avec sa plantation primitive d'arbustes, enfin, la première lanterne.

L'Etat de Genève, qui avait hérité de la Seigneurie tout pouvoir sur les eaux du lac et les éventuelles concessions à accorder soit aux diverses municipalités, soit à des individus privés, est donc légitimement le propriétaire de la jetée.⁷ Les Travaux publics avaient ainsi à pourvoir à l'entretien de cette

construction de génie civil, ainsi qu'à moderniser les installations le cas échéant. On trouvera donc dans le *Recueil des Lois* et les *Comptes-Rendus du Conseil d'Etat* tous les arrêtés concernant les concessions et les crédits de travaux, ainsi que le descriptif de ces travaux.⁸ Toutes les autorisations de construire étant évidemment du ressort ultime du Département des travaux publics.⁹



C'est ainsi que l'Etat a entrepris successivement la reconstruction du phare en 1894; l'édification de la rotonde dans le cadre d'un programme d'embellissement prévu pour l'Exposition nationale de 1896; l'élargissement du Goléron, en 1899, avec comme conséquence un nouveau pont; un élargissement de la plage effectué en plusieurs fois; enfin, la reconstruction en béton armé du pont du Goléron, lors de l'agrandissement des bains des Pâquis, en 1933. Tels sont les travaux principaux à ne pas confondre avec ceux dont la Ville de Genève s'est chargée, à bien plaisir, et à titre d'essai ».

La Ville de Genève, directement intéressée à l'exploitation de la jetée, au moins depuis 1888, date des premiers projets municipaux à cet endroit, n'est donc que concessionnaire de la jetée. Le *Mémorial des séances du Conseil municipal* permet de repérer les différents débats concernant les bains des

Pâquis, alors que le *Recueil des arrêtés municipaux* et les *Comptes-rendus de l'administration municipale de la Ville de Genève* fournissent à l'historien la chronique annuelle.¹⁰

Les premiers bains des Pâquis de 1872-1889 et de 1889-1931

La démolition prévue des bains et de l'école de natation situé à l'extrémité du chemin des Pâquis pour y construire l'Hôtel National dès 1872, entraîna le maître-nageur, M. Keller, à demander une concession pour établir et exploiter des bains sur la jetée. Celle-ci lui fut accordée à bien plaisir le 18 février 1876 et la première construction consistait en un quadrilatère ouvert du côté de la ville d'une dimension relativement modeste et formé sur trois côtés de planches assemblées grossièrement et recouvertes d'une toiture de tôle, le tout sur pilotis. On y accédait par une passerelle en bois qui se poursuivait, sur tout le côté est, par une coursive extérieure où pendaient de nombreux linges blancs fournis par le maître nageur et d'où l'on pouvait descendre dans l'eau par trois échelles.

La Ville de Genève, qui avait voté en 1869 un petit budget pour les bains publics de « la Colle » à la Coulouvrenière, ne crut pas nécessaire de prendre des risques en raison d'une situation financière défavorable qui ne changea radicalement qu'après le legs Brunswick de 1873. Sa politique fut de favoriser l'initiative privée et elle laissa le soin à la Société des bains du Rhône d'installer des bains flottants payants en aval du pont de la Coulouvrenière.

Avant même la fin du bail de M. Keller, le Conseiller D'Ivernois posait clairement au Conseil municipal la question de bains gratuits qui lui paraissaient adaptés aux idées d'hygiène que le Département de

▲ Les «bains des Pâquis» de 1872, vers 1887. Photographie anonyme, CIG.

◀ Les «bains des Pâquis» de 1890, en 1891, Ville de Genève, coll. Aeschliman

l'instruction publique désirait inculquer à la population. En raison de la construction des Forces Motrices, les derniers bains publics gratuits avaient disparu de la Coulouvrenière. « Pourquoi ne pas pratiquer l'hygiène, quand on l'enseigne ? » poursuivait le conseiller, « les bains du Rhône sont payants et par là inaccessibles à une partie de la population. Il est donc de toute nécessité qu'on restitue à la population des bains gratuits dont elle a besoin, tout en reconnaissant les services rendus par les bains payants ».

Sa proposition fut adoptée et après avoir hésité entre des bains flottants vers l'ancienne machine hydraulique et des bains fixes reliés à la jetée des Pâquis, le Conseiller administratif Théodore Turretini présentait enfin avec clarté « son » projet de bains municipaux. Il vaut la peine de reprendre tout son discours car il donne un aperçu intéressant sur les usages de la fin du XIX^e siècle et sur les problèmes du lieu lui-même.

« La question de l'emplacement jouait le rôle principal, car il devait réaliser les conditions suivantes : Être assez vaste pour pouvoir contenir à la fois 150 à 200 baigneurs, être près des centres de population ouvrière, ne pas nuire par trop à l'aspect de la rade, ne pas être trop près des promenades publiques ou du passage des bateaux à vapeur, ne pas nuire, pour l'obstruction qu'il aurait causée au libre écoulement du Rhône. »

« Cette série de conditions nécessaires amenaient tout naturellement à choisir l'emplacement qui nous est proposé en aval de la jetée des Pâquis au-delà des bains payants actuels. L'établissement des bains dont le projet est soumis à votre approbation a été étudié suivant un plan excessivement simple, ainsi que le comporte son caractère public et gratuit. Il a

été cependant tenu compte dans cette étude du souci de réaliser une construction d'une certaine durée de façon à réduire au minimum les frais annuels d'entretien. C'est ainsi que les parties essentielles de la construction plus exposées à se détruire ont été prévues en fer, le bois étant réservé pour les parties abritées et les planchers. »

« L'établissement a la forme d'un rectangle de 42 m de longueur sur 38 m 20 de largeur. Un plancher de 5 m de large occupe tout le pourtour ; il est fermé du côté extérieur par une paroi plancheyée et abrité par un auvent en tôle ondulée. L'intérieur du rectangle forme une piscine unique de 900 m de superficie dont la profondeur variera entre 1 m et 1 m 60 par rapport à la cote maxima des hautes eaux du lac. Le fond du port sera sur ce point exhaussé par des apports de terre ou de sable, de façon à assurer la hauteur d'eau voulue. Une ouverture de 10 mètres ménagée sur la face sud permettra aux nageurs de se risquer dans les eaux plus profondes du port. Un petit bureau pour le surveillant et une location des linges occupe un emplacement central vers l'entrée de l'établissement qu'une passerelle de 3 mètres reliera à la jetée.

Une des préoccupations dont on s'est inspiré dans l'étude de ce projet, est celle de réduire au minimum l'obstacle apporté par cette création à la vue du lac dont on jouit du pont du Mont-Blanc et du Jardin Anglais. C'est ainsi que le niveau supérieur du faitage dépasse de 2 m 50 seulement le couronnement de la jetée.

Nous croyons qu'ainsi conçu cet établissement a des dimensions assez vastes pour satisfaire à toutes les exigences ; il occupera en effet une superficie quatre fois plus grande que l'établissement voisin qui pourra subsister sans faire double emploi avec le

nouveau ; dans la situation qui lui est assignée, cette création présentera aussi les conditions de sécurité qu'on n'obtiendrait pas dans le Rhône.

Dans la pensée du Conseil administratif les bains seraient gratuits les dimanches et jours de fête. Pendant les jours ouvrables, les bains seraient gratuits jusqu'à 7 heures du matin et à partir de 6 heures du soir. En outre quelques heures gratuites seraient réservées pour les femmes. Le reste du temps serait payant, de façon à couvrir autant que possible les frais de garde. La dépense totale est devisée, en y comprenant un imprévu suffisant, à 30 000 francs. »

Les anciens bains furent démolis en automne 1889 et les nouveaux achevés pour l'ouverture de la saison de 1890. Après quelques années de service, et sous les pressions de plusieurs femmes, celles-ci réussirent à faire admettre le juste principe d'une construction réservée au sexe féminin. Le 17 avril 1906 le Conseil municipal acceptait sans discussion le devis de 36 000 francs pour le projet étudié par le Conseil administratif, soit un « nouveau bain, destiné aux dames, immédiatement au levant de l'enceinte actuelle (en réalité, au couchant, comme le démontrent les photographies), avec des dimensions légèrement réduites ». Commencé en octobre 1906, le nouveau bâtiment fut achevé à la fin avril 1907.

Le projet de 1931 et sa réalisation en 1932

Les premiers projets de nouveaux bains sur la jetée des Pâquis furent envisagés au sein du « Service des travaux et projets » de la Ville, dès 1920 et les plans définitifs, en bois et métal, furent achevés en 1921 ; tandis que les devis et les consultations avec les associations utilisant les bains furent entrepris l'année suivante. Pourquoi ont-ils rejoint la pile des

plans sans lendemain dans les tiroirs de l'administration ? La mauvaise conjoncture, le manque de volonté politique peuvent être évoqués en guise de réponse, mais lorsque l'administration municipale se décida à reprendre les études, en 1929, elle changea radicalement de direction. Le béton armé avait conquis une grande part des marchés de la construction en raison de son prix particulièrement compétitif et parce que les architectes modernes, tout acquis à l'esthétique des ingénieurs, en avaient fait leur matériau de prédilection. « Les ingénieurs sont sains et virils, actifs et utiles, moraux et joyeux. Les architectes sont désenchantés et inoccupés, hableurs et moroses », écrivait, en 1922, Le Corbusier dans « Vers une architecture » ! « Nous avons besoin de nous laver ». ¹¹

L'ingénieur Louis Archinard qui dirigeait alors le Service des travaux de la Ville, n'a pas hésité à s'intégrer parfaitement à l'esprit de la « construction moderne » et aux nouvelles méthodes de rationalisation et l'architecte Henry Roche, sous ses ordres, eut la responsabilité de l'ouvrage. ¹²

Les projets, devisés à 630 000 francs, furent présentés au Conseil municipal et agréés le 22 mai 1931, tandis que l'autorisation de construire fut accordée par le Département des travaux publics après un examen minutieux des gabarits. L'Exécutif de la Ville décida, le 27 octobre, d'accorder les travaux de reconstruction à l'entreprise Zschokke S.A. qui ne put prendre possession du quai marchand, au sud de la Rotonde, qu'au 30 décembre, après démolition des anciens bains. Cette entreprise installait alors un important chantier de préfabrication et commençait le battage du premier pieu le 20 janvier 1932. Le 30 juillet, après sept mois de travaux intensifs, les bains étaient entièrement achevés.



Il vaut la peine de reproduire ici la description sèche – à peine modifiée pour plus de précision – des travaux de 1932 et de rappeler en notes les noms des entreprises qui y collaborèrent.¹³

«La surface totale de l'installation est de 6500 m². Les bains hommes et femmes sont de surfaces équivalentes. Il est prévu un solarium pour chacun des bains de 130 m². Au total il y aura 256 cabines, deux vestiaires porte-habits de 560 appareils et 1500 crochets pour vestiaire gratuit, 36 douches et installation de WC, avec fosses septiques. Le bâtiment de direction permet la surveillance à l'intérieur des bains et côté plage. Cabine téléphonique et buvette communes. Les sociétés de natation disposent de cinq cabines avec bassin d'entraînement et grand plongeur. Pour l'ensemble de l'ouvrage, il a été enfoncé 448 pieux de 13 m 50, 12 m, 10 m et 9 m d'une longueur totale de 5800 m pour supporter la plateforme des bains, séparation des fonds, clôtures extérieures et plongeurs.»



Un chantier «tayloriste»

Les vues photographiques du chantier de préfabrication présentent un grand intérêt pour comprendre la rationalisation du bâtiment.¹⁴ Le chantier de la Maison Clarté de Le Corbusier à Villereuse, entre juin 1931 et juillet 1932, ne possède pas une documentation semblable. Impossible de visualiser le travail de l'ingénieur Robert Maillart pour les 280 pilotis, de 3 à 6 mètres de hauteur, qui forment la base des fondations.¹⁵ Peu de documentation également pour la technique d'assemblage par la «soudure à l'arc» toute nouvelle en Europe. Plus près de la jetée des Pâquis, le chantier modèle du Palais du Désarmement, de l'architecte Adolphe Guyonnet, dont la construction ne dépassa pas six mois (entre juillet 1931 et le 11 janvier 1932, date de l'inauguration) n'est que partiellement documenté.¹⁶ En raison des délais de quatre mois pour le gros œuvre, le béton armé avait été écarté et le bureau technique Perrin & Tuscher, de concert avec l'entreprise Zschokke fut amené à faire venir de Zurich une entreprise



spécialisée dans le *cement-gun*. La Maison Zschokke prépara en atelier tous les éléments métalliques du montage, entièrement achevé à la fin du mois d'octobre. On comprend dès lors comment cette entreprise, rompue aux techniques d'organisation du taylorisme représentait pour l'Exécutif de la Ville une garantie. Restaient à tenir, pour la construction des bains des Pâquis, les délais très courts que la technique du ciment armé ne garantissait pas nécessairement. Sans y répondre complètement, les photographies illustrent à la fois l'organisation du travail, les techniques de préfabrication et de mise en œuvre. Chantier lacustre, nécessitant des travaux de dragage importants en raison de l'accumulation inévitable de la vase à l'arrière de la jetée, il fallait assurer, en plus de la programmation, un double réseau de circulation par eau et par terre pour joindre les deux chantiers: le chantier de préfabrication situé sur le quai-marchand du Mont-Blanc et le chantier proprement dit des bains. Pour l'outillage, on aperçoit une grue électrique sur rail dans chaque



▲ Le chantier des bains des Pâquis en avril 1932.
Archives Zschokke S.A.

◀ Le chantier des bains des Pâquis en avril 1932.
Archives Zschokke S.A.

◀◀ Le chantier des bains des Pâquis en janvier 1932 depuis la jetée. Archives Zschokke S.A.

◀◀◀ Le chantier des bains des Pâquis en janvier 1932
Archives Zschokke S.A.



chantier, ces derniers étant reliés par un ponton en bois muni de rails pour la circulation des wagonnets de béton; on remarque surtout la principale machine, la sonnette, fixée sur une barge et qui servait au battage des pieux.

Sur le chantier de préfabrication on distingue le coulage des dalles de couverture du sol à l'intérieur de chassis où sont visibles les treillis d'armature, ainsi

que les divers pieux de béton de différentes grandeurs. On remarque les roulottes de chantier et on devine, sous une toiture de tôle arrondie la bétonneuse fixée à une hauteur suffisante pour diminuer ensuite l'effort de poussée des wagonnets. Sur le chantier des bains, on voit clairement les opérations de coffrage et les opérations de montage: coffrage des sommiers et des cabines, montage des dalles.

Cette richesse de l'information prend toute sa valeur humaine avec les gestes des ouvriers, leur position, leurs efforts, avec la présence muette de l'ingénieur coiffé de son chapeau et placé au sommet de la plateforme de l'administration, selon le schéma hiérarchique que Taylor avait tracé.

Le succès fou et l'agrandissement immédiat en 1933

Les photographies d'août et septembre 1932 révèlent l'extraordinaire succès populaire des bains. Elles suscitent aussi un malaise dû à l'entassement et à la compression des corps. Pouvaient-ils seulement trouver un espace où s'étendre ? Les bains, ouverts du 3 août au 15 septembre 1932, furent littéralement pris d'assaut par près de 335 000 personnes, soit plus que la population genevoise ! Tels que nous les connaissons aujourd'hui, les bains, pourtant très fréquentés, accueillent à peine plus de 200 000 personnes, entre le 15 mai et le 15 septembre. Il fallut donc faire vite pour augmenter leur capacité et leur sécurité. Le 14 mars 1933 un deuxième crédit de 165 000 francs fut alors voté et l'entreprise Zschokke entreprit, dans un temps record, non seulement la construction de l'office de la buvette et de 16 nouvelles cabines, mais la démolition et reconstruction de la passerelle du Goléron, l'élargissement de la partie centrale de la jetée, l'accès des bains eux-mêmes avec l'installation du distributeur de

tickets sur la rotonde. Car tout bien calculé, sur une saison de quatre mois au lieu d'un mois et demi, la fréquentation aurait bien pu franchir le cap du demi-million !

Architecture

J'ai déjà tenté ailleurs de montrer une certaine réticence des architectes de cette époque pour cette réalisation pourtant exceptionnelle.¹⁷ Le fait que la Ville ait refusé de lancer un concours d'architecture a sans doute été la cause principale du boycott observé dans les revues d'architecture. Les réserves émises par l'architecte Arnold Hoechel, dans *Werk*, tenaient essentiellement à l'insuffisance des installations.¹⁸ Les qualités architecturales des bains découlent d'un ensemble de facteurs qui ont tous leur importance : le site exceptionnel, en premier lieu, la clarté du plan et sa composition fonctionnelle, les matériaux utilisés, le béton qui retrouve chaque matin sa netteté, le bois repeint pour la nouvelle saison. Pourquoi ne pas rappeler une nouvelle fois Le Corbusier : « Il y a donc une esthétique de

► Les Bains des Pâquis en septembre 1932, photographie anonyme, CIG.

◄ Les bains des Pâquis à la fin du chantier, juillet 1932,



l'ingénieur, puisqu'il faut, en calculant, qualifier certains termes de l'équation, et c'est le goût qui intervient. Or, lorsqu'on manie le calcul, on est dans un état d'esprit pur et, dans cet état d'esprit, le goût prend des chemins sûrs. Or avec les bains des Pâquis, on rejoint à la fois ce credo et celui de l'architecte qui doit « employer les éléments susceptibles de frapper nos sens, de combler nos désirs visuels ».

Armand BRULHARDT
Historien d'art

Notes

¹ François-Alphonse Forel, *Le Léman, monographie limnologique*, t. I, Lausanne, 1892, pp. 392-393.

² *Mémorial des séances du Grand Conseil*, 1856, t. II, Genève 1857, p. 281. Le plan d'extension de la Ville de Genève, signé Léopold Blotnitzki, est daté de 1855 et 1858.

³ A. Brulhart, *Guillaume Henri Dufour. Génie civil et urbanisme à Genève au XIX^e siècle*, Lausanne, 1987.

⁴ A. Rochat-Maury, *Projet général des ports, mémoire*, Genève, 1855.

⁵ Voir A. Brulhart, E. Deuber-Pauli et C. Courtiau, *Le phare des Pâquis*, manuscrit MAH, 1989.

⁶ Lithographie d'après un dessin de Tollin, vers 1858-1859, collection J.-P. Fracheboud.

⁷ Une étude d'histoire du droit a été effectuée pour le Département des travaux publics de Genève concernant la question de la propriété, mais elle est restée dactylographiée et conservée dans la bibliothèque du DTP.

⁸ Voir A. Brulhart, *Chronologie des documents pour servir à l'histoire des Pâquis*, Genève, 1995, ms. pour la Ville de Genève.

⁹ Les Archives d'Etat, à la rue de la Terrassière comprennent les plans et dossiers administratifs, les Archives de la Ville conservant les plans et dossiers des autorisations préalables.

¹⁰ Brulhart, *Chronologie*, 1995. Pour toutes les citations ultérieures, je renvoie à cette chronologie.

¹¹ Le Corbusier, *Vers une architecture*, Paris, 1922, p. 6.

¹² Les renseignements biographiques sur Louis Archinard et A. Henry Roche (1875-1947) sont peu nombreux.

¹³ Ville de Genève, *Compte-rendu de l'Administration municipale pour l'année 1932*, Genève, 1933, p. 64 : « Les entrepreneurs suivants ont été chargés des travaux après mise en soumission : menuiserie, Toso-Badel; serrurerie, Boesiger; plomberie et installations sanitaires; V^{ie} Henny & fils; peinture, Marconi frères; marbrerie, Anthonioz; vitrerie, Picco; glaces, Nierlé; tremplin, Delacroix-riche & Cie; bacs, Portier et Gamper; horloge électrique, Le Coultre & Cie; téléphone, Favre & fils; appareil porte-habits, Meier à Zoug. »

¹⁴ Les photographies sont dispersées entre les archives de Zschokke S.A., le Centre d'iconographie genevois, le Service immobilier de la Ville de Genève. Un photographe professionnel a suivi le chantier et parfois daté précisément ses plaques de verre, les photographes Jullien et Detraz ont également pris quelques photographies pendant et après le chantier.

¹⁵ Christian Sumi, « L'immeuble clarifié et la conception de la « maison à sec », in *Le Corbusier à Genève, 1922-1932*, Lausanne, Payot, 1987, pp. 93-111.

¹⁶ Louis Perrin, « Le bâtiment de la Conférence du Désarmement, à Genève », *La Technique des Travaux*, 1932, N° 3, pp. 141-145.

¹⁷ A. Brulhart, « Les bains des Pâquis, Genève, 1987 », polycopié et « Actualité des bains des Pâquis », *Face*, N° 7, 1987-1988, pp. 55-58.

¹⁸ [A. Hoechel], « Bains des Pâquis », *Das Werk*, 1932, N° 9, p. XXV et 1933, N° 4, p. XXVII.

¹⁹ Le peu d'espace qui m'est accordé me force à renvoyer le lecteur à la bibliographie spéciale contenue in fine dans ma *Chronologie* et surtout à l'ouvrage sur les bains à Genève, publié par l'Association des usagers des bains des Pâquis, Genève, 1995.



Du bon usage des ressources matérielles et humaines

A l'échelle du lieu, l'implantation des bains s'insère subtilement dans la géographie lacustre. Ce projet des années trente a su « s'amarrer » aux éléments préexistants du plan d'eau de la rade tels que digues, môles, jetées et musoirs. La simplicité de cette intervention témoigne également de cette période en affirmant son identité moderne.

A cela s'ajoute une dimension sociale qui revêt des qualités humaines, aujourd'hui reconnues comme qualités d'usage nécessaires à la dimension urbaine. Vue du sommet du grand plongoir, la forme générale des bains se présente comme une sorte de E dont le trait principal, parallèle à la jetée, protège de la bise et définit, avec les traits secondaires, deux espaces de baignade, un pour les femmes, l'autre pour les hommes, ouverts vers le soleil et la ville. Les locaux des sociétés sportives s'ouvrent vers la rive gauche du lac.

En amont de la jetée est aménagée une plage. Deux canaux d'adduction traversent la jetée et favorisent le renouvellement de l'eau des bassins. En aval une grande ligne de palplanches en forme d'anse de panier limite un bassin plus profond et termine la composition.



Le plan rigoureusement symétrique évite pourtant la monumentalité car l'axe central est bâti. Organisé linéairement, en suivant les branches du E, il alterne zones ouvertes et zones fermées, zones couvertes et non couvertes avec une densité qui décroît depuis la jetée vers l'intérieur de la rade.

La mesure, omniprésente, est donnée par le module répété de la cabine et apparaît telle quelle ou à travers ses multiples comme la trame de la structure, la distance des joints de dilatation etc.

La plateforme sur laquelle reposent les diverses installations se trouve à environ un mètre en dessous du plan piétonnier de la jetée : cela permet aux passants de voir Genève par dessus les bains ; depuis les quais et le pont du Mont-Blanc l'édifice se distingue à peine, entre l'eau et le ciel. Seul le pavillon abritant l'administration et la caisse est plus haut car son plancher est au niveau de celui de la jetée et signale ainsi les deux entrées.

Construits essentiellement en béton armé, les bains reposent sur des pieux battus dans la vase, reliés à leur sommet par un réseau serré et régulier de sommiers. C'est sur ce quadrillage, un mètre au-dessus du niveau de l'eau, que s'appuient la plateforme, composée principalement de minces dalles préfabriquées, les piliers porteurs des toitures, les parois des cabines et des autres locaux.

Parfaitement intégrés à la jetée et à la rade par leur silhouette très basse et par la nature minérale des matériaux utilisés, les bains des Pâquis sont une leçon de syntaxe moderne : rationalité, absence

d'emphase, simplicité des solutions spatiales et constructives, économie dans le choix et la mise en œuvre des matériaux.

Ces qualités rares sont le fruit d'une attitude discrète des auteurs du projet qui ont su s'en tenir à l'essentiel et laisser parler le lac, le soleil, l'image de la ville... et la multitude de personnes qui depuis 1932 se sont rendues aux bains.

Avant la restauration, les bains présentaient trois ordres de dégradation :

- dans les matériaux : carbonatation du béton avec de nombreux éclats en surface, rouille dans plusieurs parties des serrureries métalliques, étanchéité des toitures en mauvais état, installations électriques et sanitaires en deçà des seuils de sécurité ;
- le fond lacustre : bassins et fosses des plongeurs partiellement comblés par les sédiments amenés par les courants ;
- dans l'organisation générale des espaces : des agrandissements successifs de locaux ont amené la disparition des espaces libres des anciens vestiaires



◀ Bains des Pâquis, août 1989

▶ Organisation du chantier 1931-1932



▲ Les bains achevés en 1932



▲ Les bains rénovés en 1995

▼ Etat en cour de restauration



▼ Etat après restauration



gratuits, la suppression de certaines circulations, la destruction de cabines et une perte sensible de la rationalité du plan. La confrontation entre le plan d'origine et celui de 1988 est explicite sur ce point.

L'association des usagers, aujourd'hui gestionnaire de l'établissement, a demandé certains réaménagements permettant, entre autres, une utilisation de ce lieu pendant toute l'année.

Dans ces conditions et en accord avec la Ville de Genève et l'AUBP, nous avons défini quelques principes de restauration :

- considérer le souci d'économie des auteurs anonymes du projet, la simplicité et la relative pauvreté de l'établissement comme un exemple à suivre du bon usage des ressources humaines et matérielles, ce qui a eu comme conséquence le respect des caractéristiques architecturales et constructives ;
- retrouver l'esprit de clarté et de rationalité originel sans pourtant chercher à revenir à la situation des années 30 ;
- intégrer les demandes de modification exprimées par l'AUBP dans la mesure où elles ne rentrent pas en contradiction avec les points précédents : réorganisation de locaux, nouveau passage vers le grand plongeur par exemple ;
- maintenir la pluralité d'usage des bains (par exemple : zone femmes, zone hommes, zone mixte ; cabines individuelles et dépôts d'habits surveillés).

Sur le chantier, l'application de ces principes s'est matérialisée de manière différente de cas en cas par :

- la réparation de tout ce qui était réparable, avec des matériaux analogues à ceux d'origine (par ex. la structure, les plongeurs, etc) ;

- la substitution de ce qui n'était plus réparable ; celle-ci s'exprime soit comme simple copie de l'existant (p. ex. les dalles de la plateforme, les bancs en béton), soit comme réinterprétation de l'ancien (par ex. les appuis du lanterneau en plots de verre, les raccords d'étanchéité), soit comme élément nouveau (par ex. les conduites sanitaires et électriques) ;

- la transformation des dimensions et des fonctions de certains locaux en respectant la modulation d'origine (par ex. les locaux pour les gardiens et pour les sociétés de natation, les cabines familiales) ;

- l'introduction discrète d'éléments nouveaux (par ex. les panneaux solaires, le sauna démontable).

A la fin de cette « restauration », entendue comme remise en état, les bains des Pâquis entrent dans une nouvelle phase de leur vie et les inévitables transformations futures pourront se faire, nous l'espérons sans en perturber la rationalité et la substance.

Marcellin BARTHASSAT
Claude BUTTY
Gabriele CURONICI
Jacques MENOUD
Architectes



Nénuphar entre 1930 et 2050

Tous les bétons ne sont pas réparables avec le même bonheur, et leur durabilité, que ce soit à l'état de neuf ou après réparation, dépend de nombreux facteurs.

Aux bains des Pâquis, il faut envisager quatre couches distinctes pour comprendre la problématique de cette réparation. Ce sont des strates correspondant à la fois à la variation rapide d'ambiance physico-chimique du sol, à l'air ensoleillé ou passant par le lac, et dans l'autre sens, en allant vers le bas, à une augmentation progressive des fonctions porteuses, de la massivité et simplicité des éléments mais aussi à une plus grande difficulté d'accès.

Les pieux et planches de clôture, dans leur zone d'immersion permanente, en-dessous des basses eaux et sur la dizaine de mètres de fiche dans la vase constituent la première couche. Ils n'ont subi aucune attaque et donc aucune intervention de réparation.

Les sommiers formant une grande grille en tête de pieux ainsi que la partie supérieure de ceux-ci sont

constitués d'un béton de bonne qualité en grosses sections. Ils sont bien protégés des variations de température et l'ambiance humide permanente qui les baigne modère fortement l'avance de la carbonatation puisqu'en soixante ans celle-ci n'avait progressé que de trois à cinq millimètres dans les faces inférieures et de dix à quinze millimètres dans les faces latérales des sommiers. Par contre, dans ces conditions d'humidité, toute armature atteinte par la zone carbonatée se corrode ! Et en effet la mauvaise disposition des aciers affleurant en face inférieure et sur une face verticale des sommiers fut la cause principale de la dégradation de la quasi-totalité des sommiers. Qu'on prenne le temps d'imaginer la difficulté pratique de disposer au centimètre près les cages d'armature dans les coffrages des sommiers entrecroisés et on comprendra pourquoi cette cause est systématique.

Ces circonstances concernant les pieux et les quelque deux kilomètres cinq cents de sommiers qui les recouvrent, ont permis de répondre favorablement à la faisabilité, la solution consistant après curage des parties corrodées à recouvrir les armatures d'une épaisseur suffisante de nouveau béton. Pratiquement cette opération tenait sa difficulté dans les conditions d'accès, le niveau du lac et celui du fond. Un dragage sous la plateforme fut nécessaire pour permettre le travail en position debout, hors d'eau, dans des petits caissons lestés semi immergés et capables de naviguer entre les pieux.

Cette question résolue, nous avons choisi la seule solution compatible avec l'ambiance humide et la difficulté d'accès pour l'entretien, c'est-à-dire de restituer des sections monolithes, les plus homogènes possibles et n'offrant pas d'obstacle aux migrations d'eau et de vapeur. La préparation de la surface

s'est faite à l'hydrojet qui rend une surface scoriacée très favorable à l'adhérence, et le remodelage au mortier projeté à sec dont les qualités sont éprouvées.

Au niveau des dalles de plancher, la situation était très semblable à celle des pieux et sommiers, mais la facilité de dépose et repose à neuf des dalles préfabriquées qui constituent la plus grande partie de cette plateforme nous a permis d'adopter cette solution pour un tiers d'entre elles, les autres ne nécessitant pas d'intervention ou peu. Les faces inférieures des dalles coulées en place ont été réparées comme les sommiers, en continuité avec ceux-ci avec l'hydrojet et le béton projeté. Une exception notoire est constituée par la dalle de liaison entre la digue et la plateforme. Celle-ci, en très mauvais état, fut démolie et reconstruite. Fort de l'expérience des soixante premières années de vie de cette construction, la règle de bonne exécution pour tous ces bétons neufs et extérieurs, non protégés des intempéries, fut d'améliorer au maximum leur compacité grâce à un léger surdosage, à une adjonction de chaux et à un adjuvant réducteur d'eau, ainsi que de contrôler de façon draconienne la position des armatures. La destruction du béton armé à vingt ou cinquante ans d'âge n'est pas une fatalité, nous disposons actuellement de toutes les règles et de tous les matériaux nécessaires pour augmenter considérablement sa durabilité.

La dernière couche est celle des superstructures que constituent les cabines, locaux et espaces couverts. Beaucoup plus atteints par la carbonatation à cause d'une ambiance déjà moins humide et une qualité très variable des bétons, ces ouvrages sont par contre protégés par l'étanchéité de toiture, et de ce fait la corrosion n'y est pas généralisée. Les inter-

ventions furent locales et manuelles, les fers dégagés étant protégés par une peinture antirouille et, si possible, repoussés à l'intérieur puis cachetés par des mortiers appropriés liés au ciment.

L'intérêt global de l'intervention, pour lequel la direction très ferme de l'architecte fut déterminante, tient au fait de n'avoir pas introduit de nouvelle couche ou élément protecteur, mais au contraire d'avoir réalisé les potentialités initiales de l'ouvrage en corrigeant certains de ses défauts techniques et en conservant cette minéralité si importante pour son caractère. Des gains appréciables de qualité en cours de réalisation ont été obtenus par les contrôles mécaniques à tous les stades et par l'attention donnée par les ouvriers à toute la succession des détails d'exécution tous aussi importants que les maillons d'une chaîne.

Jean-Pierre CÊTRE

Ingénieur civil

- ◀ Sommiers et entretoises sur pilotis formant la structure portante
- ▼ Réparation de l'infrastructure à l'aide de nacelles flottantes





Vers la reconnaissance du patrimoine architectural contemporain

En 1987, après qu'un projet de rénovation des bains des Pâquis eut été rejeté pour des raisons de «coût jugé trop élevé» et suite à «l'expertise technique concluant à l'impossibilité de conserver et de remettre en état les infrastructures existantes», la démolition de ces établissements paraît inéluctable.¹ C'est alors que l'actualité de leur valeur d'usage est mise en évidence avec détermination par l'Association des usagers des bains des Pâquis (AUBP), parallèlement à des critères de qualités architecturales. En effet, aux yeux des différents mouvements d'opinions réunis dans l'AUBP, le projet de substitution adopté par les autorités n'est pas à la hauteur de la qualité des infrastructures existantes, tant sur le plan formel que sur celui de la valeur d'usage.

Le 25 septembre 1988, la population tranche en demandant la restauration de cet équipement.

Depuis l'impulsion donnée en 1975 par l'Année européenne du patrimoine² en faveur de la sauvegarde du patrimoine architectural, c'est sans doute la première fois, à Genève, que la valeur d'usage d'un bâtiment public est étroitement associée à sa valeur patrimoniale, et que cette double évaluation permet de revendiquer la conservation et la restauration.

Situé dans la prestigieuse rade, essentiellement munie d'infrastructures de luxe, comment s'étonnerait-on que cet équipement public des années 1930,

alliant l'esthétique fonctionnelle à la modestie de mise en œuvre des moyens,³ soit devenu un lieu de convivialité cher au quartier populaire des Pâquis et aux Genevois.

La mobilisation de la population pour la défense des bains des Pâquis démontre, s'il en était encore besoin, que la qualité du cadre de vie familial⁴ l'emporte sur des démarches architecturales ostentatoires en rupture avec l'histoire du lieu et qui ont progressivement banalisé et dénaturé l'identité d'une bonne partie de l'environnement urbain.

La conservation des bains des Pâquis s'inscrit également dans un courant international, amorcé depuis le début des années 1980, qui envisage la production architecturale des années 1920-1960 sous l'angle du patrimoine.⁵ Dans un premier temps, la priorité a été donnée à l'architecture produite par des architectes de renommée internationale. Ainsi, à Genève, l'immeuble «Clarté» de Le Corbusier et le Pont de Vessy de l'ingénieur Robert Maillart ont été reconnus officiellement.⁶ Ils rejoignent le corpus des monuments à transmettre aux générations futures.

Peu à peu, le développement des recherches historiques sur les fonds d'archives et sources imprimées permet d'apprécier la nature expérimentale et la culture technique et constructive⁷ de ces réalisations. Désormais, un champ plus large est reconnu, incluant des catégories d'objets jusqu'alors considérés comme mineurs, tels que cinémas, kiosques, abris-bus, équipements sportifs, etc.

Le classement du cinéma Manhattan et la préservation du garage des Nations à Montbrillant, de même que l'ouverture de la procédure de classement de la maison Ronde à Saint-Jean⁸ en sont une preuve sensible.

La restauration⁹ de qualité réalisée par l'atelier d'architectes Marcellin Barthassat, Claude Butty, Gabriele Curonici et Jacques Menoud a permis d'assurer la meilleure conservation possible des bains des Pâquis, tout en leur assurant une fonction nécessaire à la société.

Elle a été fondée sur une démarche clairement définie dès le départ avec une grande sensibilité et en intégrant les besoins des utilisateurs. Après l'analyse historique, constructive et typologique permettant de mettre en évidence les qualités architecturales de ces bains, le constat des principales dégradations et de leurs causes a été dressé. Puis, les concepts de restauration ont été déterminés en adoptant les principes d'échelle minimum des opérations et de réversibilité.¹⁰ Finalement, une grande rigueur dans la mise en œuvre du projet a été maintenue tout au long de l'exécution. Les ajouts successifs réalisés au cours du temps, ne cadrant pas avec l'harmonie des bâtiments et dont le maintien n'était pas utile, ont été supprimés, permettant ainsi à l'architecture des bains de retrouver son équilibre initial. Les modifications nécessaires pour améliorer le fonctionnement des bains ont été réalisées sans compromettre la typologie primitive. Le programme est ainsi resté subordonné aux contraintes données par les bâtiments. Tout ce qui pouvait être réparé l'a été en reprenant dans la mesure du possible les moyens de fabrication d'origine. La reproduction à l'identique d'éléments anciens a été exécutée lorsque la logique d'ensemble le justifiait.

Il s'agit d'une attitude cohérente encore trop rare de nos jours à Genève, pour qu'il ne soit pas permis de la souligner. Elle a non seulement assuré une véritable mise en valeur de l'architecture des bains, mais en outre, elle a su faire preuve de réinterpréta-

tion et d'innovation avec un réel souci d'intégration et de lisibilité entre l'ancien et le nouveau. Les panneaux solaires, la mise au point d'un système d'étanchéité des toitures plus performant tout en préservant le caractère d'origine de la corniche, l'application d'une peinture protectrice et unificatrice sur le béton laissé brut initialement, constituent quelques exemples où la créativité des architectes a su s'affirmer avec pertinence et modestie.

Cette restauration est sans conteste à inscrire dans ce que Bernard Zumthor qualifiait de « pratique contemporaine humaniste et cultivée ». Espérons que « l'avenir de notre passé » ne s'arrêtera pas à cette réalisation exemplaire !

Martine KOELLIKER

Conseillère en conservation
du patrimoine architectural
Département municipal
des affaires culturelles



Notes

¹ Mémoires du Conseil municipal, séance du 5 août 1991, récapitulatif des événements : 1979-1983 projet de démolition-reconstruction autorisé par le Département des travaux publics et abandonné pour des raisons de coût jugé prohibitif et de programme inadapté / 1985 étude de rénovation envisagée en parallèle à une nouvelle étude de reconstruction / 1986-1987 étude de reconstruction choisie et menée à terme, autorisation de construire délivrée, crédits votés.

Voir entre autres Bernard Zumthor, «La conservation du patrimoine architectural», dans *La rénovation douce Berlin-Genève*, Genève, 1990, pp. 8-17.

² Voir l'étude historique réalisée par Armand Brulhart en 1987 pour l'AUBP, ainsi que l'article du même auteur dans cette plaquette, et également les Mémoires du Conseil municipal, séances des 29 juin 1917, 16 et 20 mai 1919, 18 février 1921, 15 juillet 1930, 22 mai 1931, 3 et 14 mars 1933.

³ Notion définie dans la Charte de Venise, élaborée en 1964 lors du II^e Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques. L'actualité de ce document a encore été réaffirmée lors du colloque international d'ICOMOS [Conseil international des monuments et des sites] qui s'est tenu à Lausanne en 1990 (voir Actes du colloque, Lutry, 1990, sous-thème 2 «La Charte de Venise»).

⁴ Notamment : colloque organisé au couvent de la Tourette à Evieux, les 12-13 juin 1987 (voir actes parus dans la collection Actes des colloques de la Direction du patrimoine, Paris, 1988) ; les colloques organisés par le Conseil de l'Europe, les 2-3 juin 1988 à Strasbourg, les 11-13 décembre 1989 à Vienne et 25-27 octobre 1990 à Barcelone ; les conférences organisées par DOCOMOMO [Documentation and conservation of buildings, sites and neighbourhoods of the modern movement], créée en 1988, les 12-15 septembre 1989 à Eindhoven, les 16-19 septembre 1992 à Dessau et les 14-17 septembre 1994 à Barcelone.

Publications : entre autres, André Corboz, Jacques Gubler, Jean-Marc Lamunière, *Guide d'architecture moderne de Genève*, Lausanne, 1969 ; Jacques Gubler, *Nationalisme et Internationalisme dans l'architecture moderne de la Suisse*, Lausanne, 1975 ; Erwin Mühlestein, «Genève et l'architecture moderne, guide d'architecture des années 20 et 30», dans *Schweizer Baudokumentation*, juin-juillet 1983, pp. 63-76 ; Werk, 1-2/1989 ; Archithèse, 2/1987 et 1/1994, *Nos monuments d'art et d'histoire*, 1/1990 ; *Techniques et Architecture*, 331/1980.

⁵ Immeuble «Clarté» construit en 1931-1932 par Le Corbusier, classé le 12.11.1986 ; et Pont de Vessy construit en 1936-1937, inscrit à l'inventaire le 04.04.1986.

⁶ Selon Françoise Hamon, «c'est toute une culture qu'il faut reconstituer ou plutôt constituer», «Le patrimoine architectural moderne : incertitudes et paradoxes», dans *Histoire de l'art*, N° 4/1988, pp. 114-116.

⁷ Cinéma Manhattan : construit par Marc-Joseph Saugey en 1957, a été classé en 1993. Il a fait l'objet d'une mobilisation exceptionnelle de la population (voir publication de l'Association pour la sauvegarde du cinéma Manhattan, *Le Cinéma Manhattan à Genève, Révélation d'un espace*, Genève, 1992). Il sera prochainement restauré (voir Tribune de Genève, 15 décembre 1994).

Garage des Nations à Montbrillant : réalisé en 1935-1936 par Maurice Brailard (voir Ursula Paravicini et Paul Marti, «Architecture du quotidien mémoire et projet», dans *Archithèse*, 1/1994, pp. 26-30). Maison Ronde à Saint-Jean : construite par Maurice Brailard en 1928-1929.

Mentionnons les plus récentes publications sur l'architecture genevoise de cette époque :

Marina Massaglia, *Maurice Brailard Architecte & Urbaniste*, Genève, 1991 ; catalogue d'exposition de la Fondation Brailard Architectes, collectif, *Maurice Brailard, Pionnier suisse de l'architecture moderne*, Genève, 1993 ; collectif, *Architecture de la raison, la Suisse des années vingt et trente*, Lausanne, 1991.

FACES, 16/1990, numéro consacré à Maurice Brailard.

et 21/1991, numéro consacré à Marc-Joseph Saugey.

En outre, en 1988, les Archives de la Construction Moderne ont été créées à l'Institut de théorie et d'histoire de l'architecture (ITHA) de l'EPFL. Concernant l'inventaire genevois, le DTPE a mandaté l'ITHA de l'EPFL pour établir l'inventaire de l'architecture des années 1919-1975.

⁸ Voir article du collectif Marcellin Barthassat, Claude Butty, Gabriele Ceronici et Jacques Menoud dans cette publication.

⁹ Voir Bernard Zumthor, «Patrimoine architectural, poétique, éthique, tendances, méthodes», dans *Icomos 90 Conserver-Restaurer Quelques aspects de la protection du Patrimoine architectural en Suisse*, Lausanne, 1990, pp. 87-90.

¹⁰ Voir «Architecture, histoire, culture», dans *Ingénieurs et architectes suisses*, 10/1989, pp. 256-257.

◀ Travaux de serrurerie sur le plongeur après assainissement du béton



Dragage des fonds lacustres : 2500 m³ de vase recyclés

La prise en compte des problèmes de protection de l'environnement dès les premières phases d'élaboration du projet constitue un atout majeur pour le bon déroulement d'un chantier tel que celui de la rénovation des bords des Pâquis.

Le bureau Ecotec a réalisé l'expertise concernant les impacts sur le milieu naturel et a défini l'aménagement optimal du fond des bassins afin d'éviter la prolifération des algues et plantes aquatiques.

En ce qui concerne le dragage des fonds, la technique utilisée pour draguer puis recycler les quelque 2500 m³ de vase qui devaient être enlevés s'inscrit parfaitement dans cet objectif.

Cette technologie avancée consiste à aspirer les sédiments qui sont ensuite dégrillés. Les boues sont homogénéisées, floculées puis compactées dans un épaisseur. Les boues épaissies sont ensuite envoyées dans une presse afin de les déshydrater avant leur envoi en décharge.

Le traitement des matériaux de dragage produit donc des déchets grossiers et des boues déshydratées mis en décharge, des sables récupérables pour d'autres chantiers et de l'eau suffisamment propre pour être rejetée au lac !

L'utilisation d'une telle technologie constituait une première à l'échelle du bassin lémanique.

Cette méthode permet de respecter parfaitement les contraintes fixées par la nouvelle Loi fédérale sur la protection des eaux. Elle devrait faire école puisqu'elle permet de préserver l'environnement tout en réduisant fortement les problèmes et désavantages d'une évacuation par voie terrestre.

Patrick DURAND

▲ Remaniement et assainissement des fonds des bassins

▼ Station de retraitement des eaux et sédiments provenant du dragage sous la plate-forme et dans les bassins



Les données techniques

Maître de l'ouvrage

- Ville de Genève – Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie – service d'architecture
- Responsable de l'opération : Guy Verneret, architecte.

Conservation du patrimoine architectural

- Ville de Genève – Département municipal des affaires culturelles, Martine Koelliker, conseillère en conservation du patrimoine architectural.

Architectes

- Atelier d'architectes :
Marcellin Bathassat
Claude Butty
Gabriel Curonici
Jacques Menoud

Ingénieurs

- Ingénieur civil : Jean-Pierre Cêtre
- Ingénieur géotechnicien : Pierre Amsler
- Biologie et environnement : Ecotec
- Ingénieurs conseils SA : Geos Sa
- Ingénieurs géomètres : Roger & Pierre-Yves Heimberg
- Ingénieur sécurité : Jacques Guillet

Entreprises-conseils

- Electricité : Petite & Guinans SA
- Installation sanitaire : Dubouchet

- Installation chauffage : Gilbert Thorens
- Laboratoire : Zschokke Conrad SA
- Recherches et conseils, technique du ciment : T.F.B. Industrie suisse du ciment
- Energie solaire : Tournesol

Programme

- Restauration générale des bains des Pâquis.

Chronologie

- juillet 1991 : autorisation de construire délivrée par le Département des travaux publics.
- décembre 1991 : vote par le Conseil municipal du crédit de restauration pour un montant de 9 982 000 francs.
- réalisation en trois étapes : (ouverture des bains saison d'été, fermeture saison d'hiver).
1^{re} étape : mi-septembre 1992 à mi-mai 1993
2^e étape : mi-septembre 1993 à mi-mai 1994
3^e étape : mi-septembre 1994 à mi-mai 1995
- mars 1995 : bouquet de chantier.
- mai 1995 : mise à disposition de la totalité des locaux.
- juin 1995 : inauguration.

Coût de l'opération

Coût total : 9 890 000 francs.
Volume SIA : 10 000 m³

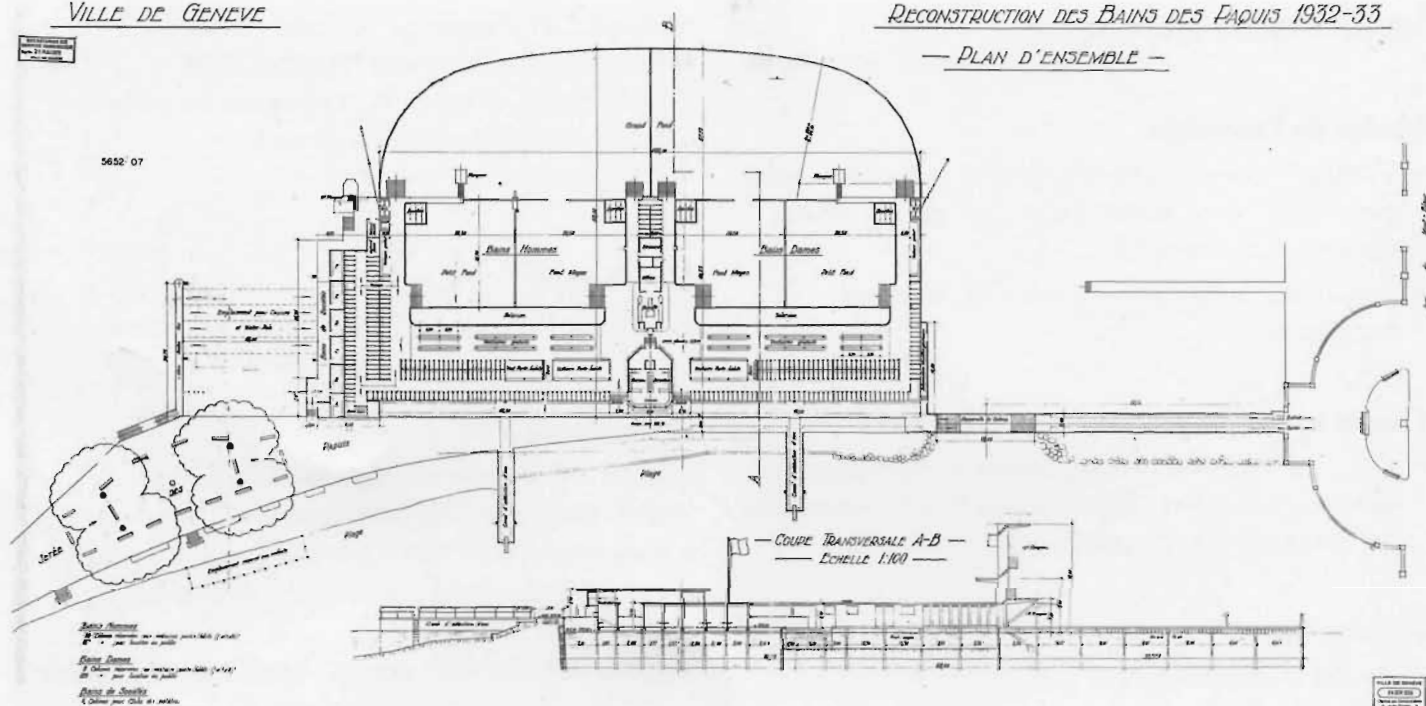
Subventions

- Département des travaux publics
- Office fédéral de l'énergie.

VILLE DE GENEVE

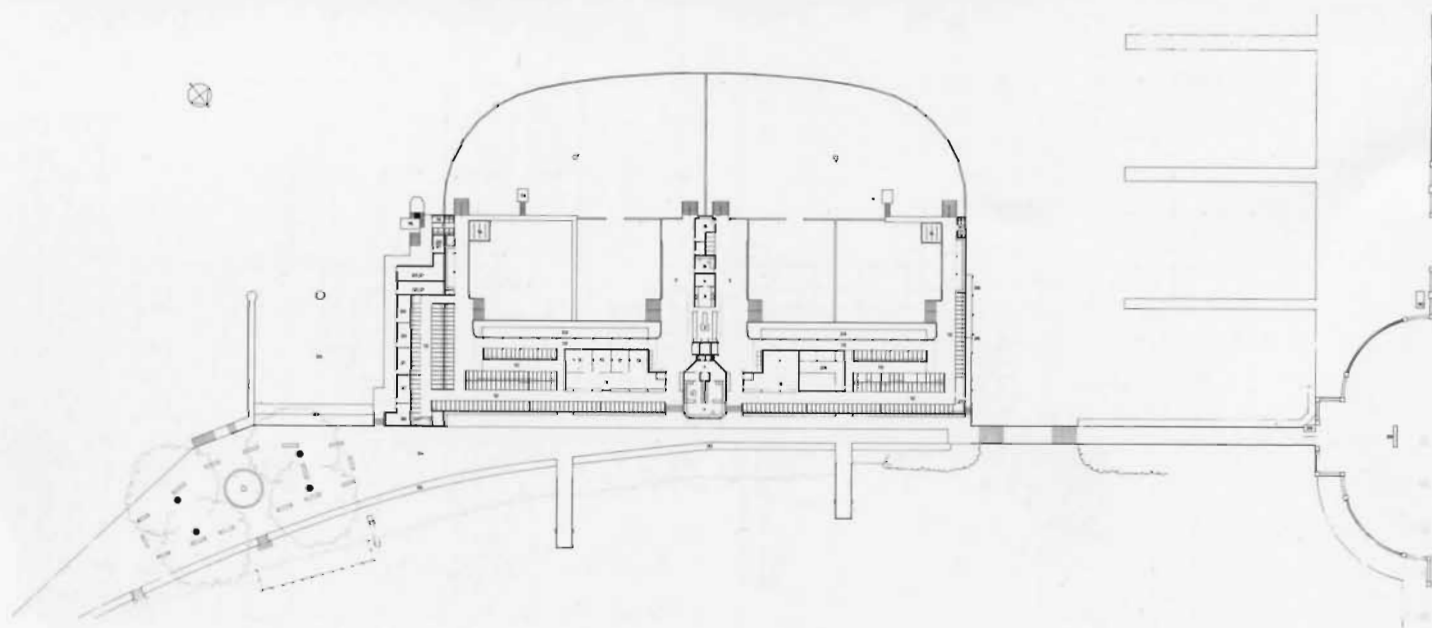
RECONSTRUCTION DES BAINS DES FAQUIS 1932-33

— PLAN D'ENSEMBLE —

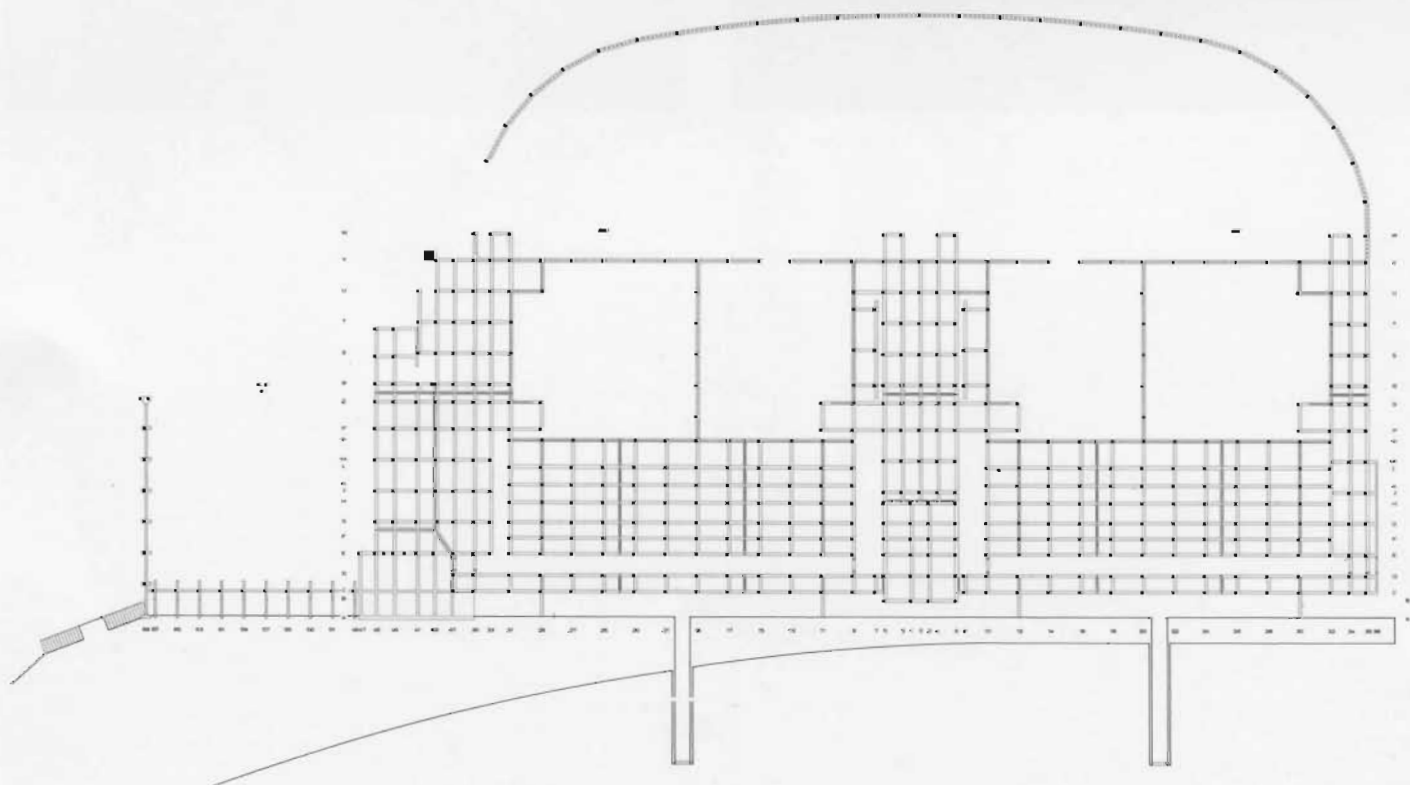


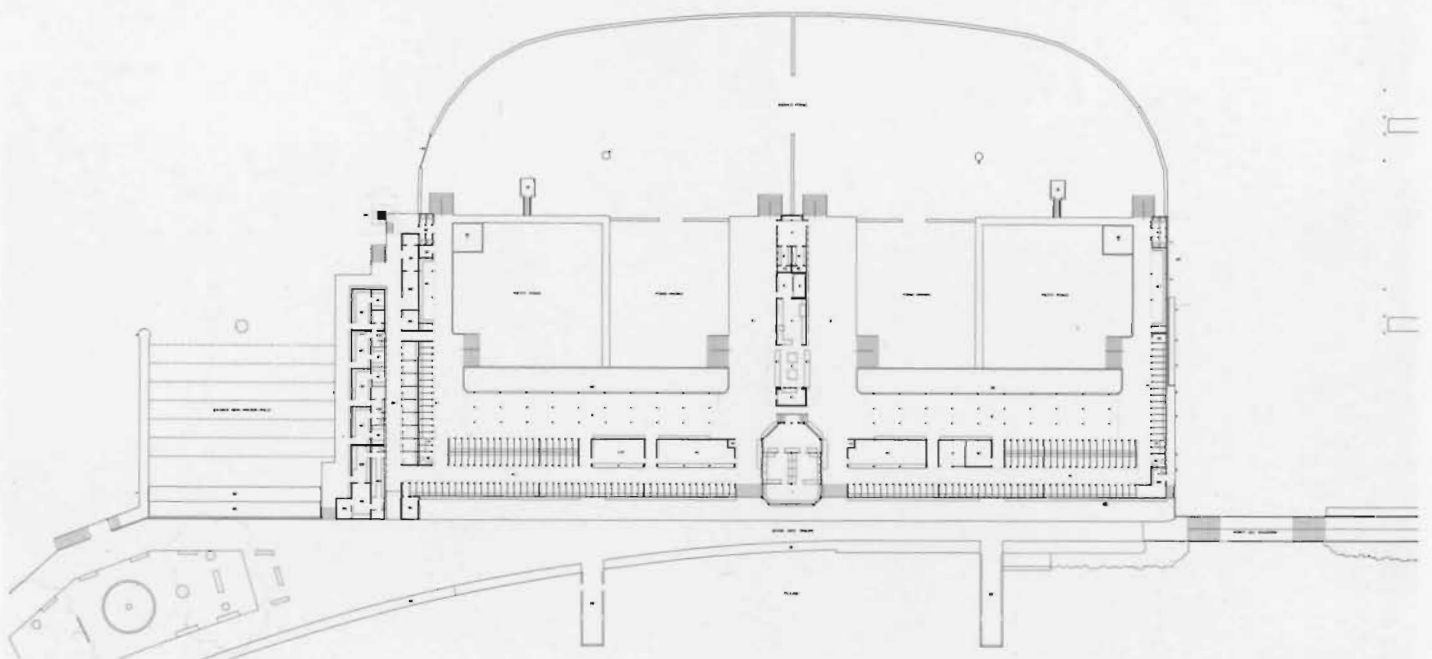
- ▲ Plan 1930
- ▶ Construction en semi-préfabrication en 1932
- ▶▶ Accès direct de la jetée au grand plongeur
- ▶▶▶ Travaux de restauration dans la zone homme (1^{re} étape)
- ▶▶ Etat des lieux avant transformation et rénovation



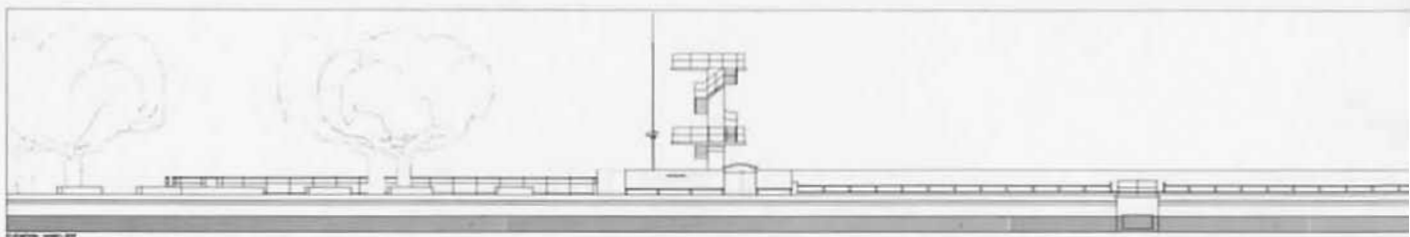
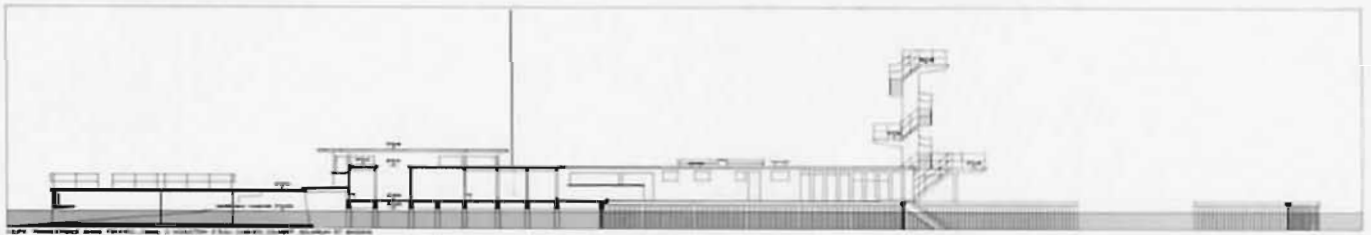


- Zone du Goléron en restauration, sommiers d'infrastructure en cour d'égrésage
- Zone de water-polo en restauration (1^{re} étape)
- ▼ Plan de l'infrastructure
- ▼ Plan réalisé









Elévation S-O



Coupe



Transversale bains femmes - canal d'adduction d'eau, cabines-couvert, solarium et bassins

Coupe



Transversale - plage, bâtiments administratifs et buvette

Elévation S-E



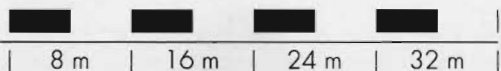
Elévation N-O



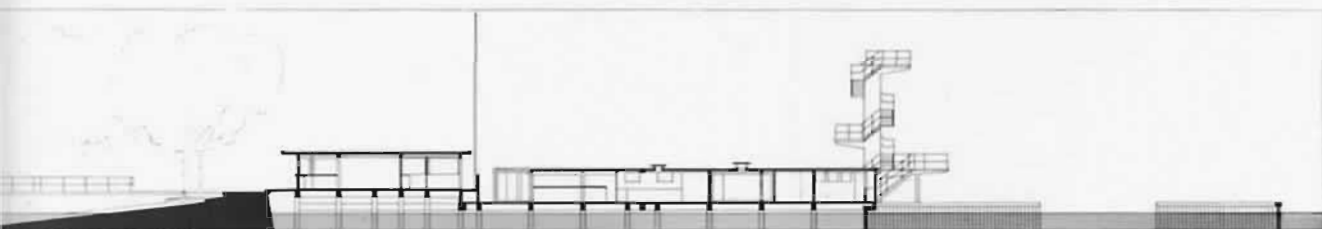
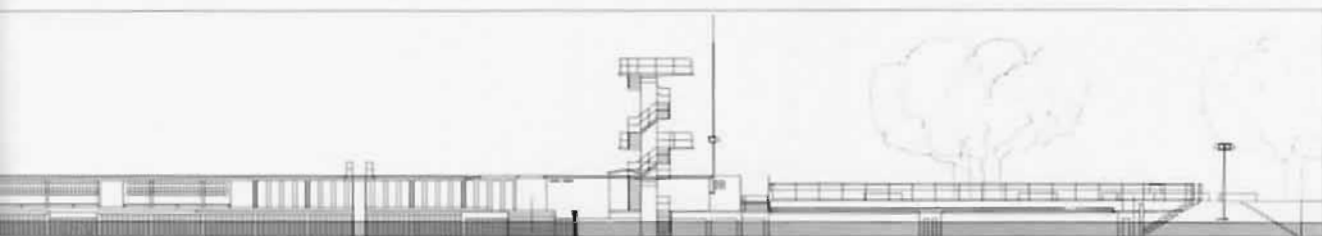
Elévation N-E



Echelle



◀ Bains des Pâquis après restauration





Sources

Archives

- Archives municipales de la Ville de Genève.
- Archives d'Etat de Genève
- Archives de l'Entreprise Zschokke
- Archives privées.

Bibliographie

- A. Brulhart, *Les bains des Pâquis*, Genève, 1987, multicotiés.
- A. Brulhart, *Actualité des Bains des Pâquis*, Faces, N° 7, 1987-1988, pp. 55-58.
- Das Bad von heute und gestern. I Teil. II Teil., *Weiterbauen ...weit*, [zusammengestellt durch die schweizergruppew des Internationalen Kongresse für Neues Bauen], Heft 3, Juli 1935, Heft 4, September 1935, [trad. française libre, in *Habitation*, 1936, N° 5].
- Siegfried Giedion, «Das Bad als Kulturmass», *Weiterbauen ...weit*, 1935, N° 3, p. 18 et *Neue Zürcher Zeitung*, 16 mai 1935.
- Alfred Roth, «Freibadanlagen», *Werk*, 1947, N° 7, pp. 209.212.

Crédits photographiques

- Alain Grandchamp, pages 17/36▲►/36▼◄/
36▼►/39/44▲/44▼/47◄/47►/48/49/
50/55
- Catherine Rey, page 18
- Jean-Pierre Balmer, page 19
- Valério Cervi, page 16▼
- AUBP, page 16▲
- Maurice Aeschlimann, page 15▲
- Max Oettli, pages 13/14/15▼
- Thierry Wenger, pages 3/33/53
- Julien, pages 30/36▲◄
- J.-Cl. Brutsch, page 34
- Detraz, pages 28►/38/46
- Trepper, page 40
- M. Duran, page 42



Mandataires

Cette plaquette est éditée par la Ville de Genève avec le soutien financier des mandataires et entreprises suivants, ayant participé à cette réalisation.

- Marcellin BARTHASSAT,
Claude BUTTY,
Gabriel CURONICI,
Jacques MENOUD, architectes
3, clos de la Fonderie – 1227 Carouge
- Jean-Pierre CÊTRE, ingénieur civil
14, avenue Industrielle – 1227 Carouge
- Pierre AMSLER, ingénieur géotechnicien
31, rue de Chêne-Bougeries
1224 Chêne-Bougeries
- ECOTEC, biologie et environnement
3, rue François-Ruchon – 1203 Genève
- GEOS SA, ingénieurs conseils SA
37, quai Wislon – 1201 Genève
- Roger et Pierre-Yves HEIMBERG, géomètres
18, rue Saint-Léger – 1204 Genève
- Jacques GUILLET, ingénieur sécurité
98, rue de Genève – 1226 Thônex

- Richard QUINCEROT, communication
1, rue du Pré-Naville – 1207 Genève

Entreprises

- ALPHACAN SOMO – 1262 Eysins
- ANGELOZ, charpente, escaliers
2, route de Foliaz – 1257 Charrot
- BERT'EAU SA, installations sanitaires
27, rue du Nant – 1207 Genève
- BETOSAN SA, protections et assainissements
17, route d'Englisberg – 1763 Granges-Paccot
- BRUGGMANN R. SA, Frigo Clinique
4, chemin de Castilver – 1255 Veyrier
- BUHLMANN Frères SA,
département gypserie-peinture
41, route de Colovrex – 1218 Grand-Saconnex
- DC Atelier CAGNON, traitements de surface
5, clos de la Fonderie – 1227 Carouge
- DUBOUCHET, installations sanitaires
6, boulevard de la Tour – 1211 Genève 4
- DURET SA, charpente, menuiserie
107, avenue de Thônex – 1231 Villetle-Conches
- DURLEMANN SA, chauffages centraux
36, rue Peillonex – 1225 Chêne-Bourg
- ECOPLAST SA + CANPLAST SA
canalisations, plastiques
1030 Villars-Sainte-Croix
- EDACRYL SA
2, rue du Buis – 1202 Genève
- EGGLY SA, décoration intérieure
1, rue de la Cité – 1211 Genève 11
- ERCAL SA, installation grandes cuisines
professionnelles
12, avenue de Rosemont – 1211 Genève 29
- ISOTECH SA
20, route de Crochy – 1024 Ecublens
- ODDO V., serrurerie, constructions métalliques
13, rue J.-C. Amat – 1202 Genève
- PETITE & GUINANS SA, électricité
20, rue du Général-Dufour – 1204 Genève
- RAMPINI & Cie SA,
section rénovation et travaux lacustres
59, route du Nant-d'Avril – 1214 Vernier
- REDEP, dépannage automates à billets,
électricité, tableaux
Case postale 208 – 1018 Lausanne
- RIBORDY Serge, décorations, enseignes
2, chemin de la Vendée – 1213 Petit-Lancy
- SALVISBERG SA, entreprise générale d'électricité
12a, rue des Délices – 1203 Genève
- STANGA Francis, A l'as de carreau
55, rue de Lausanne – 1202 Genève
- STUAG, entreprise de construction de routes
et travaux publics SA
22, avenue Luserna – 1203 Genève
- SA Conrad ZSCHOKKE, laboratoire
10, chemin Isaac-Anken – 1219 Aïre
- T.F.B., laboratoire
13, route de Champ-Colin – 1260 Nyon

F A Ç O N N A G E

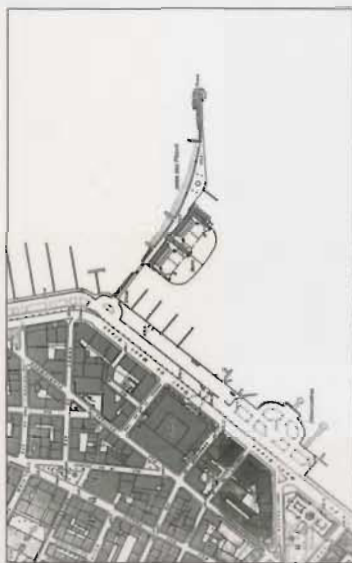
© Copyright 1995
Conception
Typographie laser
Photolithographie
Impression

Ville de Genève
Ceux d'en face, Genève
Textuel, Eaux-Vives
Thiong-Toye Associés, Genève
Imprimerie Kurz, Genève



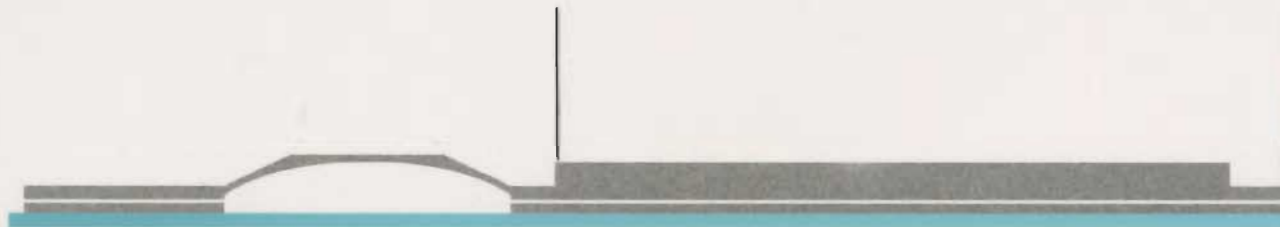
Achevé d'imprimer à Genève en juin 1995

SITUATION



BAINS DES PÂQUIS, QUAI DU
MONT-BLANC

Prix de la publication 10.- FS.



COLLECTION

Déjà parus

- Musée Ariana, avenue de la Paix 10
- Hôtel Tonnet, rue de l'Hôtel-de-Ville 12
- Institut et Musée Voltaire, rue des Délices 25
- Ecole du XXI-Décembre 63
- Grand-Rue 26, Boulangerie 3-5, Saint-Germain 3

A paraître

- Villa Picot, plateau de Frontenex 11
- Ecole Necker, rue Necker 4
- Ecole Sécheron, avenue de France 15